



## **Retranscription de l'audition des organisations syndicales, le 23 septembre 2021, sur la PPL Hydro et renouvelable proposée par le groupe écologiste**

*Les organisations syndicales ont été auditionnées par la Commission économique du Sénat sur la « PPL Hydro et renouvelables » du groupe écologiste.*

*Une liste de questions nous avait été préalablement envoyée, que nous avons retournée par écrit. Nous pensons que les questions seraient posées en séance, mais l'audition s'est résumée à une prise de paroles pour chaque OS (que nous avons prise pour un préambule).*

*Nous retranscrivons ci-après les différentes prises de parole.*

### Préambule SUD (2'42 – 6'11 => durée 3 minutes 30)

PhA - SUD se félicite de l'apparition, enfin, de ce projet de loi qui confirme l'essentiel de notre travail sur le sujet.

D'abord, les trois piliers pour bien comprendre pourquoi la mise en concurrence des barrages est absurde, et pourquoi ils sont, à plus d'un titre, un bien commun stratégique d'intérêt général (robinets de la France, poumons du système électrique, et objets industriels très dangereux) apparaissent clairement dans ce projet de loi.

Ensuite, l'urgence est réelle : depuis 10 ans, la société anonyme EDF gère un parc de barrages dont une bonne partie peut lui être retirée du jour au lendemain pour la concurrence (si la France applique la loi d'aujourd'hui, notamment la loi Sapin 1 de 1993, confortée par le rapport Leteurtois de 2006, facilitée par le changement de statut d'EDF en Société Anonyme en 2004, comme par la modification de la loi eau de 2006). Cette épée de Damoclès amène nos dirigeants à entretenir les ouvrages menacés avec des bouts de ficelle.

EDF a déjà, du milieu des années 1990 au milieu des années 2000, cessé l'entretien des barrages pour afficher des comptes à même de favoriser le succès de sa privatisation partielle. Et au bout d'une décennie, les accidents se sont multipliés, jusqu'à la rupture, une nuit de janvier 2006, d'une vanne du barrage de Tuilières sur la Dordogne, créant un véritable tsunami sur la rivière. Si cet accident avait eu lieu une journée d'été, tout le monde s'en souviendrait comme la plus grosse catastrophe industrielle du pays...

La nouvelle incertitude, qui met le moral des salariés de l'hydraulique en berne date de 2010 avec la première liste Borloo des barrages à mettre en concurrence. Une illustration de ce moral en berne est que les salarié.e.s de l'hydraulique sont lanterne rouge du sondage interne MyEDF mesurant le moral des troupes.

Si SUD se réjouit qu'aucun autre barrage que celui sur la Séveraise, un petit affluent du Drac, SUD est profondément inquiet de la durée de cette épée de Damoclès et de ses conséquences sur la politique de maintenance des ouvrages concernés à EDF.

Hercule est la preuve que le combat d'idées est gagné : plus aucune force politique pour oser affirmer que la mise en concurrence des concessions hydroélectriques est une bonne idée.

Mais l'abandon temporaire d'Hercule maintient le parc des barrages français dans une incertitude que ce projet de loi achève enfin, pour le bien et la sécurité de toute la population française.

SUD y est favorable, naturellement, en attendant que le cheminement amène l'ensemble des forces politiques à s'interroger sur l'ensemble du système électrique, dont l'ouverture au marché n'a tenu aucune promesse, et même entraîné, à l'inverse, l'explosion du montant de la facture des usagers en échange de rien : une activité de fourniture inutile, fort chère, et nuisible.

Enfin, le développement des énergies renouvelables en France (hors hydraulique déjà quasiment en vitesse de croisière) a été largement subventionné. Mais EDF a choisi (ou pas) de ne pas en être (en 2019, selon le bilan électrique de RTE et les faits and figures d'EDF, EDF ne produit que 2,2% du photovoltaïque national, et 9,5% de l'éolien national), alors que la manne des subventions représente sur 20 ans deux fois les bénéfices cumulés d'EDF ! Et EDF qui invoque des difficultés financières ?! Après avoir, sans raison, raté ce train...

Il est démontré que la transition énergétique confiée au privé coûtera beaucoup plus cher que si elle était confiée au public. En avons-nous les moyens ? Le GIEC nous alerte chaque fois un peu plus fort sur l'urgence climatique. Avons-nous vraiment le temps d'attendre ?

SUD soutient sans hésitation ce projet de loi.

SUD espère que l'ensemble des forces politiques rejoindra ce projet de loi qui n'est qu'une vraie preuve de bon sens, de pragmatisme, et qui prend en compte l'urgence écologique du moment.

AD – Anne a voulu intervenir en fin de discussion, mais un problème technique l'en a empêchée...

## Préambule CGT (=> 8 minutes)

KG - (6'30 – 10'35 => durée 4 minutes 05) On partage le bilan qui a été fait par SUD sur la déréglementation du système. C'est un bilan que toutes les OS peuvent partager, mais j'apporterai quand même quelques précisions.

Par rapport au texte proposé, on est ravi de constater la volonté de vouloir reprendre en main publique une seule partie de ce vaste secteur de l'énergie. On y est favorable dans un contexte où la marchandisation du secteur sous dogme européen de mise en concurrence est un échec cuisant aboutissant à une augmentation des tarifs de l'électricité, incompatible avec la transition énergétique juste et accessible à tous, créant depuis maintenant 15 ans une précarité énergétique indigne d'une démocratie. C'est en particulier vrai pour les énergies photovoltaïques et éoliennes qui présentent un bilan désastreux, tant sur leur intégration et leur service rendu au réseau par manque de planification que sur leur coût pour la collectivité par les subventions qu'elles reçoivent au profit d'intérêts souvent très privés, sans parler de la participation à la spéculation qu'elles procurent sur le marché de l'électricité. Il est clair qu'on ne pourrait rien faire dans ce domaine, y compris sur le plan industriel en termes d'empreinte carbone (en relocalisant les fabrications) et en termes social en relocalisant les emplois. La question des évolutions technologiques et du recyclage des installations doit aussi être saisie par la puissance publique avant que tout cela ne se termine par un fiasco global pour ces filières en termes d'acceptabilité. Et on le voit : c'est en cours...

C'est pourquoi, même si on partage l'objectif, la forme proposée nous pose question. Relativement à la situation actuelle où les opérateurs historiques de l'hydraulique sont dans des situations très diverses (les concessions de SHEM sont en partie arrivées à échéance, ce qui n'est pas le cas de celles de la CNR, dont la forme juridique est par ailleurs très spécifique – une société anonyme d'intérêt général). Nul peut être plus démocratique sur le papier tout du moins (pas compris...). Cela posera d'ailleurs la question des garanties collectives qui doivent être de haut niveau pour l'ensemble des salariés. Enfin, sur le périmètre, vous n'êtes pas sans savoir qu'à tout moment, le réseau doit être équilibré entre production et consommation et qu'en conséquence il n'est pas souhaitable de séparer des modes de production complémentaires techniquement, se rendant service les uns les autres. Cas de la source froide des centrales nucléaires en bord de rivière pour lesquelles l'hydraulique apporte une sécurisation. C'est pourquoi nous nous étions fortement opposés au projet de démantèlement de l'opérateur historique.

Sur la forme que vous souhaitez donner à cette entité publique, une proposition de quasi régie, si elle offre l'avantage d'être rapide, n'apporte aucune garantie spécifique pour répondre à l'intérêt général, à partir du moment où sa forme juridique peut être une société anonyme et où sa rémunération est toujours attachée à un marché, qui dicterait ses priorités de fonctionnement au détriment des besoins ou des nécessités en multi-usages de l'eau, surtout en cas de tension. Pour illustrer mon propos, je vous invite à suivre ce qui s'est passé en Espagne cet été où la tentation des bénéfices a supplanté toute logique écologique. Pour nous, il faut aller plus loin, et proposer une rémunération fixe, juste basée sur la disponibilité des ouvrages, comme cela se pratique souvent à l'international, lorsque le risque hydraulique est tel qu'il met en péril la juste maintenance et la bonne exploitation d'ouvrage qui ne peuvent souffrir d'une baisse du niveau des exigences de sûreté.

Par ailleurs, la quasi-régie ne met pas fin, définitivement, au système concessif. En revanche, nous vous invitons à examiner ce que nous portons à la FNME CGT, notre programme progressif de l'énergie, la reprise en mains publiques des activités de production, transport, distribution sans oublier la nouvelle composante performance et efficacité énergétique ayant pour objectif une optimisation économique et technique par des investissements planifiés de l'ensemble de la chaîne dans l'intérêt des usagers, portée par un EPIC. Une solidarité aux frontières pour passer les pointes de consommation et garantir une continuité de service indispensable pour favoriser le report des usages carbonés vers ceux qui le sont moins. Un tarif contenu et sorti des effets spéculatifs du marché à tous les citoyens en leur garantissant une péréquation tarifaire, un élément fondateur de la démocratie, comme tant d'autres que nous avons supporté pour reconstruire le pays après la seconde guerre mondiale.

Les objectifs climatiques sont une lutte qui mérite le même niveau d'engagement et d'ambition. Merci...

FC - (21'10 – 25'00 => durée 3 minutes 50) Comme ça a été dit un peu précédemment, et pour réaffirmer notre position côté FNME CGT, ça fait des mois qu'on a combattu le projet Hercule avec les autres organisations, mais aussi avec tout un front politique d'élus de tous bords, dont le sénateur à l'initiative de ce projet de loi. Bien sûr, on n'est pas dupe, et on sait bien que cette victoire d'étape [contre Hercule, ndlr...] n'est qu'un report. Mais ça reste une victoire pour nous parce qu'on combat cette casse du système et du service public de l'énergie qui se traduit par l'entreprise EDF. On en profite quand même pour saluer tous ceux qui ont pu mener la bataille avec nous pour arriver à ce report. Donc on est toujours opposé au projet de la casse du service public de l'électricité, et dans un pan d'Hercule, il y avait cette quasi-régie pour la production hydraulique. On y était opposé hier. On y est toujours opposé aujourd'hui, avec des arguments qui sont toujours aussi robustes.

En revanche, comme ça a été un petit peu dit par mes homologues juste avant, c'est vrai qu'il y a des éléments que l'on partage dans le contenu du projet de loi, dans le contenu des interventions qu'il y a eu aussi juste aujourd'hui, mais ce qui ne nous convient pas, certainement, c'est la finalité, et puis la scission qui peut y avoir entre hydroélectricité et le reste des moyens de production. La quasi-régie, pour nous, c'est la facilité, pour masquer les intérêts du marché, parce qu'elle n'apporte aucune garantie pérenne. Elle agit un petit peu sur la forme, sans agir sur le fond, en fait. Y a d'autres choix qui sont possibles et réalisables, mais tout est une question, à notre sens, de volonté politique, à répondre à deux questions :

- Est-ce qu'on veut réaffirmer un marché au détriment des usagers, des salariés et de la sécurité ?
- Ou est-ce qu'on veut répondre à l'intérêt général en parlant enfin de service public de l'énergie ?

Côté CGT, comme déjà exposé par Karine Granger, on porte une proposition dans un programme progressiste de l'énergie avec deux EPIC et un service commun, pour traiter les services, la performance et l'efficacité énergétique. Elle a développé déjà suffisamment pour expliquer en quoi ça répondrait aux enjeux de demain, que ce soit sur la précarité, la facture, la souveraineté, expliqué un petit peu aussi par Alexandre Grillat (CGC) les emplois ou le climat. Mais tout est réalisable. La question des EPIC qu'on amène ne bute que contre la garantie limitée de l'Etat qui serait en dehors du cadre des directives européennes. Nous on dit que tout ça, c'est faisable. C'est réalisable, y compris juridiquement. Le projet de la mort de rapidement, voire trop rapidement la question de la sécurité, que nous partageons et dont nous partageons l'enjeu, là encore, il y a des réelles pistes, sérieuses, à prendre en compte. Les directives européennes permettent l'exclusion en matière de sécurité intérieure, et ça nous semble important.

Donc autant d'arguments qui nous permettent de montrer que des choix sont possibles, mais pas ceux qui sont dans le projet de loi. Cette PPL est une première base de réflexion, mais qui ne va pas assez loin dans son périmètre. Elle n'apporte aucune réelle garantie pérenne, et la finalité autour de la quasi-régie n'apporte aucune solution sérieuse par rapport aux enjeux de demain. La belle histoire commence à être écrite, mais le dénouement ne nous convient pas du tout. Et pour l'intérêt général, nous, côté CGT, on ne se satisfera pas du tout de ce projet, puisqu'on ne se satisfera jamais du moins pire. C'est pas ce qui coule dans nos veines. Donc on y est fermement opposé.

AG : J'aurai un propos qui est complètement en phase avec ce que la CGT a développé, et ça n'étonnera personne, parce que les 4 organisations syndicales représentatives à EDF [BIM ! ndlr...], depuis 2 ans, sont dans une action unitaire contre le projet de démantèlement d'EDF et que le volet hydraulique est une composante majeure du projet Hercule que nous avons combattu à quatre (REBIM ! ndlr...) lors des deux dernières années. Donc complètement en phase avec les éléments majeurs mis en avant par la CGT.

Juste quelques points complémentaires, et peut-être pour insister sur quelques points développés par la CGT. Tout d'abord, nous sommes convaincus que l'hydroélectricité, notamment avec le réchauffement climatique et la question des usages de l'eau, ne doit pas être soumise au champ concurrentiel, et nous regrettons que l'Etat ait loupé 2 occasions (une fois en 2004 et une fois en 2014) de faire en sorte que les concessions hydroélectriques échappent aux règles de la concurrence. Je m'explique :

- Si l'Etat avait transféré la propriété des ouvrages et sorti les ouvrages hydroélectriques du régime de concession pour les donner en pleine propriété à EDF avant le passage d'EPIC en SA, la question ne se poserait pas aujourd'hui ;
- Le deuxième point, c'est que l'Etat français n'a pas défendu l'exemption de l'eau en matière d'hydroélectricité, mais pour tous les usages de l'eau y compris l'adduction d'eau potable, du champ d'application de la directive concessions 2014, et cette bataille que la France n'a pas menée, alors qu'il y avait matière à nouer un partenariat avec l'Allemagne qui le souhaitait aurait permis de sortir les concessions hydroélectriques du champ d'application de la directive concessions de 2014.

Donc deux occasions manquées par l'Etat et qui explique pourquoi, aujourd'hui, l'Etat est confronté à des injonctions de mise en concurrence (puisque la Commission Européenne exige l'application du droit) alors même que l'Etat a bien compris que au nom des usages de l'eau et du morcellement auquel conduirait une mise en concurrence, ce serait fragiliser tout l'appareil industriel de la production d'électricité à partir d'hydroélectricité.

Ceci étant dit, notre conviction, c'est qu'il n'y a pas que l'hydroélectricité qui doit sortir du champ privé et du champ concurrentiel, mais tout le secteur électrique. Puisque notre conviction c'est que l'hydroélectricité est un moyen de production parmi d'autres, et la production est un moyen pour assurer le service public de l'électricité. Et avec le réchauffement climatique, notre conviction c'est que l'électricité sera la clé de la lutte contre le réchauffement climatique via une électrification massive. Or, les enjeux climatiques mais aussi de sécurité, d'alimentation du pays et de souveraineté, finalement, remettent au goût du jour les impératifs de service public de l'ensemble de la chaîne de valeur de l'électricité et pas que de l'hydroélectricité.

Vous comprendrez donc que ce que nous défendons, c'est à la fois que l'hydroélectricité sorte du champ de la concurrence, reste publique, mais ça soit tout le groupe EDF qui reste public. Donc plutôt qu'un projet Hercule qui vise à renationaliser l'hydraulique et le nucléaire, mais pas le reste (par exemple les activités commerciales, les activités de renouvelables, les activités de distribution) [pourtant, ce n'est pas ici une audition autour d'Hercule, ndlr...]. Notre conviction, c'est plutôt que de faire Hercule, il faut renationaliser tout le groupe EDF, y compris les activités qui sont promises à rester dans le champ concurrentiel et privé et soumis à la cotation en bourse, qui était un des fondamentaux du projet Hercule.

Ceci étant dit, sur les modalités de mise en œuvre de votre projet de loi, comme l'a évoqué la CGT, si on veut faire une quasi régie Hydroélectricité de France, à supposer que ça soit la seule solution possible, il est impensable pour les organisations syndicales dont la CFE CGC que cela conduise à sortir les activités de l'hydroélectricité du groupe EDF et à, quelque part, signer l'arrêt de mort de la SHEM voire de la CNR. Parce que, bien évidemment, si il y a une régie, ou une quasi-régie hydroélectrique, il est fort probable qu'elle doive aussi s'appliquer aux concessions de la CNR et de la SHEM, ce qui est juste un danger mortel pour ces deux entreprises, et que les salariés ne veulent surtout pas voir avancer. Donc le projet de loi qui est mis sur la table est parfaitement incomplet, puisqu'il ne traite pas des concessions de la SHEM et de la CNR, pour éviter que ces concessions ne soient soumises au jeu concurrentiel, et surtout éviter la désintégration des opérateurs historiques EDF SHEM CNR. Et ça, c'est un point fondamental, qui est un angle mort du projet de loi. Et de

notre point de vue, ce projet de loi est à la fois incomplet et ses modalités opérationnelles sont non praticables. Donc à ce stade, si la finalité politique de remettre l'hydroélectricité dans le champ public, nous, on peut la soutenir, mais les modalités qui sont préconisées dans ce projet de loi ne nous conviennent pas.

Sur les énergies renouvelables, même raisonnement que pour le nucléaire et l'hydroélectricité : elles font partie d'un mix électrique bas carbone dont la France peut disposer à plus ou moins long terme. Mais c'est l'ensemble du secteur électrique des métiers de l'électricité qui doit être régi par le service public. Donc limiter le service public des énergies renouvelables aux seules énergies renouvelables, c'est faire une erreur de raisonnement par rapport aux fondamentaux du système électrique.

Donc puissance publique majoritaire au capital des sociétés, c'est pour l'ensemble du secteur électrique, et pas que pour les ENR et que pour l'hydraulique...

#### Préambule CFDT (17'30 – 18'20 => durée 50 secondes)

ML : La CFDT combat avec les autres organisations syndicales représentatives à EDF [RE, RE BIM ! ndlr...] l'absurdité de la mise en demeure faite par la Commission Européenne à la France sur les concessions hydrauliques. Et ne pourra saluer la proposition de projet de loi présentée aujourd'hui. Nous pensons que la création d'un pôle public de l'énergie renouvelable ne répond pas aux besoins du secteur. Si un pôle public doit être créé, il doit concerner tous les outils de production. Car la mise en synergie des moyens de production a du sens industriel, une cohérence d'efficacité énergétique, et représente un vrai levier pour réussir la transition énergétique.

La solution de quasi-régie n'est pas la seule solution. Elle porte en elle de nombreuses inquiétudes. Sociétales, sociales, économiques et industrielles.

Vous l'aurez compris, la CFDT ne soutient pas cette proposition de projet de loi.

#### Préambule FO (après de gros problèmes de qualité de connexion 25'20 – 30'30 => durée 5 minutes 10 en tout)

JC : Je voudrais dire pour FO que ce qui vient d'être dit par mes collègues de la CGT, ce qui a été dit aussi par la CGC, on est évidemment très en phase avec tout ça [RE RE RE BIM...]. Je dois dire qu'il y a deux sujets, donc, dans la proposition de loi. Il y a le sujet de l'hydraulique et il y a le sujet des énergies renouvelables.

Alors sur le sujet de l'hydraulique, évidemment, c'est un élément essentiel dans la transition énergétique, et donc, évidemment aussi, on s'est battu et on continuera à se battre pour éviter la mise en concurrence, parce que d'une façon générale, on considère que la concurrence est une absurdité dans l'électricité, et que ce n'est pas en morcelant les différentes parties des moyens de production que l'on renforcera l'optimum collectif. Et donc, pour nous, il y a trois aspects :

- Pas de concurrence, évidemment ;
- Le caractère public ;
- Et il y a aussi le caractère qui a été dit par plusieurs de mes camarades, d'une EDF intégrée. Parce que la quasi-régie, telle qu'elle est là, c'est du démantèlement d'EDF. Ce n'est pas du tout ce pour quoi les salariés se sont battus. Ils ne se sont pas battus pour un service ENR à part, un service hydraulique à part, un service du nucléaire à part, ça c'est Hercule !

Les salariés se sont battus pour une EDF intégrée, pour un service public intégré, et pour la fin de la concurrence. Et donc, au-delà des questions de périmètre, qui ont été posées à juste titre (parce qu'on n'arrive pas très bien à comprendre si cette proposition de loi intègre l'ensemble de l'hydraulique ou seulement l'hydraulique EDF), au-delà de ces questions qui ne sont tout de même pas mineures, il y a tout de même cette question d'agenda.

Donc, pour nous, obtenir pas de concurrence au prix d'un démantèlement d'EDF, c'est sans nous. C'est notre position, comme ça a été dit à l'instant par mon collègue de la CGT. Donc, nous, on pense à nouveau que la question de la concurrence est une question absolument centrale, que quand on voit les prix de l'électricité, comment ils sont appelés à évoluer, on voit bien que le market design (pour employer un terme consacré sur la façon dont le marché de l'électricité fonctionne), c'est une absurdité. On voit bien que c'est au détriment des usagers consommateurs. Et donc, par conséquent, on voit bien que la question encore plus large que la question de l'hydraulique, elle est sur la concurrence. Je vous rappelle tout de même que les français ont voté contre le projet de traité constitutionnel européen qui avait voulu sanctuariser la concurrence. Donc, ça, c'est un élément important. Ce qui est important, c'est qu'effectivement, la concurrence n'est plus maintenant, comment dirais-je, quelque chose qui s'imposerait nécessairement à nous, puisque ici il y a un exemple comme quoi on pourrait y échapper. Mais pour autant, si on échappe à la concurrence et qu'on démantèle EDF, ça ne le fait pas du tout.

Donc, ce qu'on veut, c'est 1/pas de concurrence 2/ caractère public 3/ EDF intégré

Et puis, sur la question du service public des énergies renouvelables, on n'est pas du tout d'accord avec nos collègues de SUD (RE RE RE RE BIM !) [c'est bon, je crois qu'on a compris votre contrariété liée à notre présence, ndlr...] qui veulent faire plus d'énergies renouvelables ! Je crois qu'il y a beaucoup de français qui ont bien compris que les énergies renouvelables, d'abord, il y en a beaucoup qui n'en veulent pas, et il faut les respecter (ils sont aussi respectables que les autres), et puis, d'autre part, on doit dire que ça a un coût pour la collectivité absolument prohibitif ! Pour un rendu au service public d'approvisionnement très faible, hein ? Quand on voit ce qui s'est passé sur l'éolien en Europe, cet été, on voit bien que c'est absolument catastrophique.

Et moi, je trouve, en plus, en tant que syndicaliste, qu'une proposition de loi sur un service public des énergies renouvelables, et qui ne parle pas du statut du personnel, alors qu'aujourd'hui, les personnels des énergies renouvelables ne sont pas au statut, pour des gens qui se présentent comme des gens verts, c'est une drôle de faute, quand même [pas sûr de la formulation. Son dégueu..., ndlr...]. Il n'y a aucune considération sociale dans la proposition de loi. Aucune.

Donc, nous, on considère effectivement que bien sûr, l'unité électrique doit inclure des parts d'énergie renouvelable, mais en intégrant la sécurité d'approvisionnement (c'est un élément tout à fait essentiel – si y a pas de sécurité d'approvisionnement, il n'y a plus de service public !). Mais c'est une dimension qui est totalement absente de la proposition de loi. En réalité, on est à quelques mois des législatives et des présidentielles, et on mesure bien le côté, j'oserais dire, d'affichage [BIM, mais plus pour nous ;-)] ndlr... de la proposition de loi qui n'a pas été travaillée manifestement, et qui a pour but de montrer que tel parti politique se préoccupe des salariés [RE BIM, mais toujours pas pour nous. Quel sens de la diplomatie ! ndlr...].

Si c'est au prix d'un démantèlement d'EDF sur l'hydraulique, si c'est au prix d'un dumping social sur les ENR, évidemment, ce sera sans nous. On sera même contre cette proposition de loi, ce que je voulais vous dire très clairement.